

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 1 de 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

à^\[Å{ àP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Aérosol - Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: beko GmbH
 Rue: Rappenfeldstr. 5
 Lieu: DE-86553 Monheim
 Téléphone: +49 (0) 9091 90898-0
 Interlocuteur: +49 (0) 9091 90898-0
 e-mail: info@beko-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Poison Control Center Mainz - 24 hour emergency service – phone: +49 (0) 6131/19240
 (allemand + anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

colophane

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

acétone; propane-2-one; propanone

Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 2 de 18

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 3 de 18

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE	
	N° Index	
	N° REACH	
	Classification SGH	
115-10-6	Dimethyl ether	60 - < 65 %
	204-065-8	01-2119472128-37
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280	
8050-09-7	colophane	5 - < 10 %
	232-475-7	01-2119480418-32
	Skin Sens. 1; H317	
	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	5 - < 10 %
	931-254-9	01-2119484651-34
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	5 - < 10 %
	200-662-2	01-2119471330-49
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
	Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques	5 - < 10 %
	927-510-4	01-2119475515-33
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411 EUH066	
110-82-7	cyclohexane	0,1 - < 0,5 %
	203-806-2	01-2119463273-41
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410	
1314-13-2	oxyde de zinc	0,1 - < 0,5 %
	215-222-5	01-2119463881-32
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 4 de 18

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 5 de 18

Information supplémentaire

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
110-82-7	Cyclohexane	200	700		VME (8 h)	
		375	1300		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 6 de 18

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
115-10-6	Dimethyl ether		
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	471 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1894 mg/m ³
	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5306 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13964 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1131 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1377 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1301 mg/kg p.c./jour
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1210 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	2420 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	186 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	200 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2085 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	149 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	447 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	149 mg/kg p.c./jour
110-82-7	cyclohexane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	700 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1400 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	700 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1400 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2016 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	206 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	412 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	206 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	412 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1186 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	59,4 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 7 de 18

1314-13-2	oxyde de zinc			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
115-10-6	Dimethyl ether	
Eau douce		0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,549 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,681 mg/kg
Sédiment marin		0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		160 mg/l
Sol		0,045 mg/kg
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sédiment d'eau douce		30,4 mg/kg
Sédiment marin		3,04 mg/kg
Sol		29,5 mg/kg
Eau douce (rejets discontinus)		21 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
1314-13-2	oxyde de zinc	
Eau douce		0,0206 mg/l
Eau de mer		0,0061 mg/l
Sédiment d'eau douce		117,8 mg/kg
Sédiment marin		56,5 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,1 mg/l
Sol		35,6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. DIN EN 166

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 8 de 18

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. EN ISO 374

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port): 240 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné (EN 14387) A-P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: transparent
Odeur: comme: Solvant

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: < -20 °C

Point d'éclair: < -20 °C

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Peut exploser sous l'effet de la chaleur. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 26,2 vol. %

Température d'inflammation: > 200 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 0,7 g/cm³ calculé.

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble
(à 20 °C)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 9 de 18

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Viscosité cinématique:

non applicable

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 10 de 18

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	Dimethyl ether				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	164000	Rat	Study report (1979) Ten male rats were administered the test
8050-09-7	colophane				
	orale	DL50 mg/kg	2800	Rat	study pre-dated mode
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	OECD Guideline 402
	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3000	Rat	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	73860	Rat	Industrial Medicine, Vol. 39, No. 5, May OECD Guideline 403
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	J Toxicol Environ Health 15: 609-621 (19) Undiluted acetone applied to female rats
	cutanée	DL50 mg/kg	> 7426	Lapin	Toxicol Appl Pharmacol 7: 559-565. (1965) other: Code of federal regulations: 21 C
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
	Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques				
	orale	DL50 mg/kg	>5840	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2800 - 3100	Rat	Study report (1977) The acute toxicity of SBP 100/140 was de
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 23,3	Rat	Study report (1988) OECD Guideline 403
110-82-7	cyclohexane				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982) OECD Guideline 401
1314-13-2	oxyde de zinc				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Publication (1977) OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2010) OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (colophane)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 11 de 18

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 12 de 18

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	Dimethyl ether					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 4100	96 h	Poecilia reticulata	Study report (1988) other: NEN 6504 Water - Determination of
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	154,917	96 h	green algae	Other company data (2009) other: Data generated using ECOSAR v1.00
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 4400	48 h	Daphnia magna	Study report (1988) other: NEN6501: Water -Determination of
8050-09-7	colophane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	< 10	96 h	Brachydanio rerio	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Selenastrum capricornutum	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	911 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 10000 mg/l)		3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209
	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	18,27	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	13,56	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	31,9	48 h	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	4,089	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	7,138	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	8120	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	8800	48 h	Daphnia pulex	Publication (1978) The toxicity of acetone towards daphnids
	Toxicité pour les algues	NOEC	430 mg/l	4 d		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	2212	28 d	Daphnia magna	Arch Environm Contam Toxicol 12: 305-310 Study conducted comparable to OECD 211 w
	Toxicité bactérielle aiguë	(61150 mg/l)		0,5 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Water Res 26: 887-892 (1992) ISO 8192
	Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 13,4	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 13 de 18

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	12 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1,534	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 211
110-82-7	cyclohexane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4,53	96 h	Pimephales promelas	Vol. 5, Centre for Lake Superior Studies	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	9,317	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1998)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3,78	48 h	Daphnia magna	Aquatic Toxicology 8, 163-174. (1986)	OECD Guideline 202
1314-13-2	oxyde de zinc						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,315	96 h	Thymallus arcticus	Ecotoxicology and environmental safety 2	other: American Society for testing matr
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,74	96 h	Anabaena sp.	Environmental Toxicology 30:895-903 (201)	Algae groups exposed to different condit
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1,22	48 h	Daphnia magna	Publication (1995)	other: US EPA/600/4-85/013 : methods for
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,44	72 d	Oncorhynchus mykiss	Trans. Am. Fish. Soc. 111, 70-77 (1982)	lab -designed dose response test with sm
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	1,071	16 d	Macrocystis pyrifera	Mar Environ Res 26(2):113-134 (1988)	16-d and 2-d toxicity test to early life
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,031	50 d	Daphnia magna	Aquatic Toxicology 12,273-290 (1988)	chronic tests were performed for an exte
	Toxicité bactérielle aiguë	(5,2 mg/l)		3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Water research volume 17, nr10, 1363-136	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
	Biodégradation	91%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			
	Biodégradation	98%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 14 de 18

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	Dimethyl ether	0,07
8050-09-7	colophane	5,046
	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	3,6
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,23
110-82-7	cyclohexane	3,44

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
8050-09-7	colophane	7748		ECHA
	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	501,187	Pimephales promelas	QSAR in Environmenta
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	3		Unpublished calculat
110-82-7	cyclohexane	242		ECHA
1314-13-2	oxyde de zinc	0,002	Danio rerio	Ware Reasearch 1:99-

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 15 de 18

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
14.4. Groupe d'emballage: -

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 16 de 18

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 57: cyclohexane

2010/75/UE (COV): 95,094 % (665,655 g/l)

2004/42/CE (COV): 86,379 % (604,65 g/l)

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC

Directive aérosol (75/324/CEE).

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,6,7,8,9,12,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 17 de 18

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Skin Sens. 1; H317	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Kraft-Sprühkleber (Puissante Colle en Spray)

Date de révision: 05.12.2019

Page 18 de 18

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)